

**ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL**

**CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

UNRESTRICTED
E/P.V. 76
20 march 1947
French

NOTE : Toutes corrections à apporter aux comptes rendus devront être adressées par écrit à M. E. Delavenay, Directeur, Division d'Édition et Rédaction, Bureau CC-087, Lake Success. Conformément aux règlements de procédure, toutes ces corrections seront apportées aux comptes rendus officiels lors de leur publication.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Compte rendu sténographique de la soixante-seizième séance,
tenue à Lake Success, le jeudi 20 mars 1947,
à 11 heures.

PRESIDENT : Sir A. RAMASWAMI MUDALLAR (Inde)

Rapport de la Commission de la population (Doc. E/267 ; E/267 Add. 1)

LE PRESIDENT

M. ARCA PARRO (Pérou)

{
{
{

(parlent en anglais)

M. ROYER (France) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux éloges que M. Arca Parro a adressés à la Commission de la population et j'ajouterai que nous sommes particulièrement heureux de l'avoir entendu présenter le rapport. Dans une très large mesure, le succès des travaux de cette Commission est dû à la compétence et à l'autorité de son Président.

La Commission de la population a adopté un rapport sobre, précis et concret. Avec beaucoup de sagesse, elle a évité de définir avec une excessive précision les limites de ses travaux. En effet, ses activités peuvent difficilement se dissocier de celles d'autres organismes et, notamment, de la Commission de statistique. Comme l'a dit le Président de la Commission, l'expérience seule permettra de mettre sur pied les modalités pratiques d'une collaboration étroite entre ces diverses Commissions et ces divers organismes.

Je tiens à relever que l'atmosphère dans laquelle s'est engagée la discussion, au sein de la Commission, est d'excellent augure. La Commission a parfois abordé certains problèmes très délicats et c'est dans un esprit de parfaite courtoisie que la discussion s'est poursuivie. Des recommandations pratiques ont été établies en plein accord.

La Commission devait d'abord, naturellement, préparer son programme de travail et je dois insister sur le fait qu'au lieu d'un programme ambitieux, elle a choisi un certain nombre de points pratiques et a présenté des propositions concrètes pour la réalisation rapide de ses études.

Ainsi que l'a précisé son Président, la Commission de la population n'a pas seulement demandé à entreprendre des études de caractère technique; elle a toujours eu présent à l'esprit le but lointain qu'elle doit poursuivre, c'est-à-dire la définition d'une politique démographique. Sur ce point, nous approuvons entièrement l'esprit dans lequel la Commission a travaillé. Avant de définir une politique, il faut

avoir des données. En matière démographique, la meilleure source est évidemment, le recensement. La Commission a pensé, à certains moments, qu'il serait possible d'établir, pour 1950, un plan mondial de recensement, c'est-à-dire d'établir des questionnaires comparables, susceptibles d'être adoptés par les différents pays lorsqu'ils procéderont aux recensements prévus pour 1950 et 1951.

La France a l'intention de procéder à un recensement en mars 1951 et nous aurions été très heureux de nous associer à cet effort. Je ne crois pas que l'on puisse, dès cette époque, réaliser le programme envisagé, à certains moments par la Commission, mais le Conseil économique et social aurait intérêt, me semble-t-il, à souligner, dans la résolution qu'il adoptera en cette matière, l'intérêt que présente la possibilité de comparer des recensements nationaux. Il soulignera, en particulier, l'initiative extrêmement heureuse prise par l'Institut panaméricain de statistique qui est une sorte d'émanation régionale de l'Institut international de statistique. Il a minutieusement préparé, avec la collaboration des Instituts nationaux, un plan américain continental de recensement. Ce travail constitue certainement un modèle pour les autres continents et il permettra de dégager les méthodes qui serviront aux recensements prévus pour 1950 et 1951.

En ce qui concerne la France, nous espérons vivement que l'Institut panaméricain et les Instituts nationaux voudront bien nous communiquer leurs travaux préparatoires et nous profiterons de cet enseignement et de résultats de leur travail.

Une autre idée fort intéressante, qui a été agitée par les experts, concerne le niveau optimum de la population. A vrai dire, certains malentendus paraissent s'être produits quant à la portée de cette expression. Cependant, en fin de discussion, la Commission a adopté une notion qui prévoit l'étude des taux de variation de la population les plus favorables, au point de vue économique. L'étude de ce problème par des spécialistes, sur le plan international, présente le plus grand intérêt;

elle permettra ultérieurement la définition d'une politique générale et mondiale démographique. Nous estimons que, dès maintenant, pour préparer ce travail, les Gouvernements devront examiner cette question de très près, sur le plan national.

La Commission de la population s'est intéressée, également, au problème démographique qui se pose dans les territoires sous tutelle. Il est certain que les Gouvernements à qui on a confié le soin de diriger le développement politique de ces territoires doivent d'abord connaître les possibilités, les ressources matérielles et humaines de ceux-ci. La première condition semble être la connaissance précise des données démographiques de ces territoires.

Je voudrais enfin attirer l'attention du Conseil économique et social sur l'intérêt que présente la publication, sur le plan international, des renseignements démographiques nationaux. La Commission nous recommande d'envisager, dans un proche avenir, la publication d'un annuaire démographique spécialisé, et d'autoriser le Secrétaire général à entreprendre des études préliminaires. Cela me paraît une très heureuse initiative de la part de la Commission et nous espérons vivement qu'il sera possible, à bref délai, de publier cet annuaire.

Permettez-moi de signaler que la Société des Nations a publié, jusqu'à l'année dernière, un annuaire de statistiques qui avait fait une large place aux rubriques de naissances, de mortalité, aux taux de nuptialité, de fécondité etc... La reprise des publications d'un tel annuaire est prévue et je serais reconnaissant au Secrétariat de bien vouloir m'indiquer à quelle date nous pourrions le recevoir.

L'annuaire ne donne pas tous les renseignements indispensables en matière démographique, mais il fournit une série de statistiques extrêmement utiles, dont nous avons besoin dans nos services sociaux. Des dispositions devraient être prises pour éviter un hiatus entre les séries anciennes et celles qui seront ultérieurement publiées.

Je ne voudrais pas entrer dans le coeur du débat en ce qui concerne la proposition qui a été faite au sujet du problème de l'immigration, car celui-ci semble un peu difficile à étudier devant le Conseil. Il serait préférable que son examen eût lieu au comité du Conseil. Il conviendrait de demander aux représentants de la Commission des questions sociales, de la Commission de la population et de l'Organisation internationale du travail, de nous exposer ce qui a été fait exactement dans ce domaine et quelles sont les idées précises qui les ont amenés à formuler la proposition tendant à constituer un comité mixte des deux Commissions.

Je termine en disant que le Gouvernement français attache une grande importance au problème de l'immigration. Il ne recule même pas devant des solutions hardies de ce problème. Nous avons noté avec plaisir que le représentant français à la Commission avait été désigné pour faire partie du comité technique spécial dont on avait envisagé la création et nous suivrons avec le plus grand intérêt les travaux qui seront faits dans le domaine de l'immigration.

En ce qui concerne les études entreprises par la Commission de la population, le Gouvernement français attache beaucoup d'intérêt à ce qu'elles commencent le plus rapidement possible. Il se réjouit de constater que cette Commission a abordé l'examen des problèmes qui lui ont été confiés dans un esprit pratique, et avec le désir évident d'aboutir rapidement à des réalisations concrètes.

M. ROYER (France) : L'heure est trop avancée pour que je fasse un long exposé. Mais, je voudrais m'associer aux éloges adressés par le Président à la Commission de statistique; les rapports les meilleurs viennent devant nous en dernier lieu, comme un dessert agréable; malheureusement, un temps insuffisant est consacré à leur examen.

Je relèverai deux propositions concrètes qui me paraissent très intéressantes.

Une première proposition a trait à la publication de trois mémoires préparés à Genève par les services de la Société des Nations, et se rapportant à la mesure du revenu national, aux statistiques bancaires et aux statistiques de la balance des comptes; il y a intérêt à ce que ces mémoires soient publiés dans le plus bref délai sous la forme proposée par la Commission.

Le second point que je désire signaler concerne la recommandation, reproduite à la page 12 (texte anglais) du rapport de la Commission, et tendant à admettre, à titre consultatif, les Organisations internationales s'intéressant aux problèmes de statistiques. Dans la liste des nombreuses organisations qui ont demandé à jouir du statut consultatif, je n'ai relevé que peu d'organisations internationales s'occupant de statistiques; cela est regrettable. Une organisation comme l'Institut international de statistique, avec son long passé, avec le travail considérable qu'il a fait avant la guerre, mais dont les activités ont été ralenties parce que la Hollande était occupée et qu'il lui était impossible de maintenir des contacts avec le reste de l'univers, pourrait collaborer utilement avec le Conseil. Lors des séances communes, prévues sous le nom de Congrès/statistique, il sera intéressant de voir dans quelle mesure des Organisations comme l'Institut de statistique de la Haye pourraient être associées aux travaux des Commissions du Conseil.

Puisque la question du Congrès de statistique est également en discussion, je désire dire que l'idée nous en paraît extrêmement heureuse. Je sais qu'il est prévu que ce Congrès examinera divers problèmes d'organisation et de coordination entre les Institutions existantes, les Organisations internationales et certaines Organisations dont la création est actuellement envisagée. Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet; mais nous devons tenir compte du fait que certaines organisations existantes ont un passé, des traditions, une valeur propre; il ne me semblerait pas indiqué d'essayer maintenant de modifier complètement leur structure. Il serait bon que le nouveau programme essayât de conserver à chaque Institution existante son originalité et son individualité propres.

Je n'ai pas trouvé, dans les documents présentés par le Secrétariat, d'indication précise sur l'ordre du jour des séances communes à organiser; nous serions très heureux que le Secrétariat nous donnât cette indication le plus rapidement possible, afin d'en informer nos services statistiques nationaux.

M. ARCA PARRO (Pérou) :)
(
M. SMITH (Canada) :)
(
M. MAHALANOBIS (Inde) :)
(
M. HART (Pays-Bas) :)
(
M. RICE (Rapporteur de la Commission) :) parlent
(en
(anglais.
LE PRÉSIDENT :)
(
M. RICE (Rapporteur de la Commission) :)
(
LE PRÉSIDENT :)
(

GM./ED.

" 1 2 "

E./P.V. 76.
20 March 1947.
French.

La séance est levée à 13 heures 35.